

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 12 décembre 2016, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

En raison d'une tempête hivernale très forte, la séance est annulée et est remplacée par une séance extraordinaire qui aura lieu le 14 décembre 2016 à 19h

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/secrétaire-trésorière

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 14 décembre 2016, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

 Madame la conseillère
 Johanne Bouchard

 Messieurs les conseillers
 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse
 Charles Lessard

Est absente : Madame Manon Brassard

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016;

4. Adoption du calendrier 2017 de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal;
5. Dépôt de la liste des comptes du mois de novembre 2016;
6. Camping Bon-Désir :
 1. Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion,
 2. Dépôt de la liste des comptes de novembre 2016,
7. Période de questions;
8. Avis de présentation d'un règlement établissant un fonds de roulement de 250 000 \$;
9. Projet de mise aux normes du système d'eau potable, programmation des travaux TECQ 2014-2018 – engagements de la municipalité et acceptation de la programmation des travaux;
10. Projet de dragage d'entretien du chenal à la marina des Bergeronnes – autorisation d'utiliser un montant du surplus accumulé affecté pour la réfection du quai au budget municipal au 31 décembre 2016;
11. Déneigement des conteneurs à déchet au Lac Gobeil – adjudication de contrat pour la saison 2016-2017;
12. Demande de dérogation mineure (16-004) du 45, chemin-du-Lac-Gobeil visant la régularisation de l'empiètement du bâtiment principal (chalet) dans la bande de protection riveraine du Lac-Gobeil de 1.5 mètres qui est fixée à 10 mètres dans la réglementation d'urbanisme;
13. Demande de dérogation mineure (16-006) du Magasin Général GLR inc visant à régulariser l'implantation des pompes – recommandation du CCU;
14. Demande auprès de la CPTAQ de l'inclusion en zone agricole permanente du Québec, des lots 4 794 024, 4 343 457, 4 343 278, 4 343 772 situés dans le rang St-Joseph – approbation de la municipalité;
15. Demande d'aide financière de la Corporation touristique de Bergeronnes;
16. Projet de modernisation, d'agrandissement et d'amélioration énergétique des installations de l'aréna des Escoumins – appui municipal à la municipalité des Escoumins pour la présentation du projet dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC);
17. Comité Fjord du Saguenay/Patrimoine mondial – appui municipal à l'inscription du fjord du Saguenay à la liste indicative du Patrimoine mondial au Canada « Ensemble nous y croyons »;
18. Correspondance et informations :
 - CPE la Giroflée – demande d'autorisation de passage en traîneau à chiens du 46, Principale jusqu'au CPE pour activité avec le Père Noël.
19. Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

- Le Club de patinage artistique Esco-Pop des Escoumins – demande d’aide financière pour publicité dans le bottin souvenir lors du gala du 25 mars 2017,
- Festival de la baleine bleue – Demandes courses de motoneiges;
- CRCCN (Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord) – renouvellement adhésion 2017,
- Télévision régionale Haute-Cote-Nord – offre de présentation des vœux des Fêtes à la population,
- Les Amis du rayon d’or – demande d’aide financière pour l’achat d’un ordinateur permettant la réalisation d’un projet d’initiation à l’information et services offerts sur internet;

20. Varia :

- a)
- b)
- c)

21. Période de questions;

22. Fermeture de l’assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

16-12-2284 Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les modifications suivantes :

retrait du point 15 « Demande d’aide financière de la Corporation touristique de Bergeronnes », décalant ainsi les autres points de 1,

ajout à l’item « Demande de commandites, d’aide financière ou de cotisation annuelle, retirer les demandes suivantes; le conseil ayant demandé à la directrice générale de vérifier certaines informations:

- Le Club de patinage artistique Esco-Pop des Escoumins – demande d’aide financière pour publicité dans le bottin souvenir lors du gala du 25 mars 2017,
- Les Amis du rayon d’or – demande d’aide financière pour l’achat d’un ordinateur permettant la réalisation d’un projet d’initiation à l’information et services offerts sur internet;

à l’item « VARIA » ajout des points suivants :

- Journal Haute-Côte-Nord – offre de publicité pour vœux des fêtes de la municipalité à la population,

- Utilisation du fonds de roulement pour le projet d'aménagement du 2^e étage de la caserne en bureau, de l'implantation d'un système de réseautage à l'édifice municipal, au Centre Archéo Topo et au kiosque d'information touristique et de la TECQ pour le pont du Bassin.

et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

16-12-2285 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2016, tel que présenté.

16-12-2286 Adoption du calendrier 2017 de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la municipalité des Bergeronnes pour 2017, ces séances se tenant le deuxième lundi du mois, sauf lorsque ces séances ont lieu un jour férié, et débuteront à 19 h :

10 janvier 2017	13 février 2017
13 mars 2017	10 avril 2017
8 mai 2017	12 juin 2017
14 août 2017	11 septembre 2017
10 octobre 2017	13 novembre 2017
11 décembre 2017	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

16-12-2287 Dépôt de la liste des comptes du mois de novembre 2016 pour la municipalité et la salle de quilles

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de novembre 2016

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **244 744.28 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
MUNICIPALITÉ**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-11		
ACE Louis-Philippe Lepage	Fourniture entretien bâtiment	515.68 \$
ACE Louis-Philippe Lepage	Fourniture construction cabanon CPE	2 480.16 \$
Acklands Grainger	Distributeur à gant	28.79 \$
APSAM	Rencontre travaux publics regroupement régional	10.00 \$
Assaini Conseil	Test d'eau trimestriel (2)	1 839.60 \$
Atelier Brisson Gagné	Pièces pour réparation pompe à eau (outil)	62.65 \$
Ate-Sou-Ma	Fabrication poteau avec base et barrure projet sentier	551.88 \$
Béton G.L.M.R.	Voyage 03/4 travaux rue de la Mer et chemin-Émile-Boulianne	449.45 \$
BGLA	Architecte CPE	309.72 \$
Bouthillette Parizeau	Surveillance chantier CPE	460.48 \$
Camping Bon-Désir	Aliment boutique camping	53.13 \$
Centre Archéo-Topo	Nettoyage et remise en état des artéfacts projet vieille forges produits nettoyants pour artéfacts	552.99 \$
CMP Mayer	Fourniture de combat (clés)	503.87 \$
Environnex	Test d'eau camping 117.28\$, test d'eau projet mise aux normes eau potable	532.56 \$
Équipement GMM	Poudre 455.30\$, contrat service mensuel, contrat service mensuel	779.03 \$
Fédération québécoise des Municipalités	Adhésion 2017	1 036.91 \$
G.L.R.	Aliment édifice municipal	59.55 \$
Gauthier Transport	Frais de transport	194.78 \$
Hydro-Québec	Intervention sur un service général d'éclairage public	165.56 \$
J.M.B.R. (Rénovations)	Scellant et œillet selon recommandation MMQ pour projet mise aux normes aréna – fourniture de Noël	377.03 \$
Javel Bois-Francis	Chlore	464.50 \$
Jean-Yves Bouchard	Honoraire urbanisme	87.67 \$
La Galerie du Tapis d'Astous	Marche caoutchouc projet aménagement 2 ^e étage caserne	2 224.77 \$
Les Entreprises Carl Brassard	Fermer les deux boîtes de jonction d'alarme CJE et caserne	74.09 \$
Les Pétroles Paul Larouche	Huile à chauffage	1 224.25 \$
Librairie Côté ltée	Cloisons mobile CJE	6 227.05 \$
Lou-Tec	Location génératrice TECQ 2014-2018	2 624.02 \$
Menuiserie Jean-Yves Morneau	Ébénisterie - Meuble de bureau et tablettes CPE	442.65 \$
MGA Service	Rédaction rapport technique projet mise aux normes eau potable, essais de pompage	6 208.66 \$
Mines Seleine	Achat de sel	9 553.42 \$
Papeterie du Fleuve	Fourniture de bureau	65.83 \$

Papeterie Escoumins	Décoration Halloween édifice municipal et église	163.63 \$	
Paradis Marin	Réparation chemin L'anse à la Cave	300.00 \$	
PG Solutions	Achat logiciel pour intégration camping dans système comptable, contrat d'entretien PG - contrat d'entretien accès cité , contrat d'entretien jmap, surveillance copie	11 164.10 \$	
Pièces d'autos Deschênes	Filtreurs humidificateur	86.19 \$	
Produits BCM Ltée	TECQ 2014-2018	398.76 \$	
Produits Sanitaire Lépine	Produits entretien ménager, fondant à glace	794.66 \$	
Québec Municipal	Adhésion 2017	189.71 \$	
S.R.V. Construction	Menuiserie CJE, CPE, recommandation MMQ projet mise aux normes aréna , menuiserie CPE, CJE, niveleuse chemin bersaco, fleuve 206.96\$, transport sel 3139.89\$, excavation belvédère 574.88\$	14 116.00 \$	
Sani-Manic	Vidange toilette chimique base plein-air	137.97 \$	
Sécurité civile Landry inc.	Formation CCMU	264.44 \$	
Terrassement Pavage S.L	Excavation bris d'aqueduc rue de la Montagne 906.32\$, creusage travaux amélioration chemin rang St-Joseph et rues du village, bris d'eau rue de la Mer et Rivière 3741.63\$, sondage chemin 121.23\$ (7)	39 042.80 \$	
Terrassement Pavage S.L	Creusage fossé de la patinoire et calvette chemin du Fleuve 295.77\$, travaux d'amélioration des rues du village et du chemin du rang St-Joseph	3 104.60 \$	
Transport Larouche	Transport bloc de ciment	229.95 \$	
Tremblay Bois Mignault Lemay	Service juridique réseau d'aqueduc MTQ, service juridique travaux de dragage	9 848.77 \$	
TOTAL:		120 002.31 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-11			
Luc Caron	Domage et intérêt	261.44 \$	6371
Transport Larouche	Contrat déneigement 2016-2017 versement 1/6	17 216.34 \$	6373
Guylaine Bouchard	Rémunération conditionnement octobre	412.50 \$	6375
Poste Canada	Avis public test de fumée	59.95 \$	6376
Construcsim	Contrat construction CPE - versement de la retenue	42 209.20 \$	6378
FISA	Cotisation syndicale	145.08 \$	6379
La Croix bleue	Assurance collective	1 901.51 \$	6380
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque octobre	240.00 \$	6381
Francis Bouchard	Déplacement	35.74 \$	6382
MRC Haute-Côte-Nord	Quote-part matières résiduelles	28 185.00 \$	6383
Poste Canada	Rapport du maire	59.95 \$	6384
Petite Caisse	Fond de caisse	500.00 \$	6385
Joëlle Pierre	Tiroir pour clavier	51.66 \$	6434
Denis Dufour	Rémunération ouverture et fermeture porte	60.00 \$	6435
Municipalité Tadoussac	Salaire urbanisme sept au 29 oct 2016	2 993.36 \$	6436
Municipalité Tadoussac	Publicité activité préventionniste	209.25 \$	6440
Francis Bouchard	Déplacement	20.70 \$	6442
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque, encre imprimante bibliothèque	333.12 \$	6443
Johanne Maltais	Frais conciergerie municipalité et CJE 120\$	520.00 \$	6444
Municipalité Tadoussac	Sauvetage et assistance	1 011.46 \$	6445
Alain Gauthier	Repas intervention	68.56 \$	6448
Poste Canada	Timbres	195.46 \$	6450
Guylaine Bouchard	Rémunération conditionnement novembre	487.50 \$	6451
Bell Canada	Télécommunication	134.91 \$	Accès D
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	174.73 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte essence machineries	756.42 \$	Accès D

Revenu Canada	Retenues à la source	4 788.63 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	11 840.51 \$	Accès D
Vidéotron	Télécommunication et internet	353.42 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité base plein air 62 jours	33.54 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité 482 rue de la mer 58 jrs	269.68 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité 517 du boisé 62 jrs	370.92 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité globale municipalité	616.72 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité édifice 62 jours	685.74 \$	Auto
Standard Life	Cotisation RPA	2 366.52 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		119 569.52 \$	
TOTAL:		239 571.83 \$	

DÉPENSES SALLE DE QUILLES

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-11			
B.F.T. Bowling	Courroie pour remonte balle	399.62 \$	
Buffa distribution	Savon pour allées et huile	416.53 \$	
Camping Bon-Désir	Chocolat chaud, thé	58.81 \$	
G.L.R.	Aliments bar	185.08 \$	
TOTAL:		1 060.04 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-11			
Jennifer Gauthier	Décoration Halloween	67.14 \$	6377
Mélissa Gagnon	Pop-corn	17.94 \$	6441
Roger Gagnon	Alcool, déplacement	353.39 \$	6447
Brasserie Labat	Bières, crédit (2)	2 792.00 \$	Accès D
Vidéotron	Télécommunication et frais de câble	135.92 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	746.02 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		4 112.41 \$	
TOTAL:		5 172.45 \$	

Comité de gestion du camping Bon-Désir

16-12-2288 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois de novembre 2016, tels que mentionnés dans le rapport.

16-12-2289 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du mois de novembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de novembre
2016

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **7 993.63 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-11			
ACE - Louis Philippe Lepage	Vis, cadrage, bois	40.32 \$	
Atelier Brisson Gagné	Crédit arseau de sécurité -689.85\$, entretien 2 tracteurs à gazon 851.81\$, entretien kubota 357.90\$	519.86 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Test d'eau	117.28 \$	
Noël Lessard	Bois	840.00 \$	
Pièces d'autos Deschênes	Fenêtre	623.35 \$	
TOTAL:		2 140.81 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-11			
Bell Canada (Sans frais)	Télécommunication	14.04 \$	753
Bell Canada	Télécommunication	311.97 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte	3.61 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	386.55 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	411.85 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	1 072.59 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	990.06 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	2 583.80 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location paiement direct	78.35 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		5 852.82 \$	
TOTAL:		7 993.63 \$	

Période de questions :

Aucune assistance

AVIS DE PRÉSENTATION

Le Conseiller Réjean Lacasse donne avis qu'il sera présenté, lors de la séance du conseil du 10 janvier 2017, un règlement établissant un fonds de roulement de 250 000, \$

Le présent règlement devra être mis en vigueur à la date d'adoption et sera dispensé d'une lecture publique.

16-12-2290 TECQ 2014-2018, Programmation 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle,

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018,

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme,

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution,

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

16-12-2291 Projet de dragage d'entretien du chenal à la marina des Bergeronnes – autorisation d'utiliser un montant du surplus accumulé affecté pour la réfection du quai au budget municipal au 31 décembre 2016

CONSIDÉRANT le projet de dragage d'entretien du chenal en cours à la marina des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un montant du surplus accumulé affecté pour la réfection du quai au budget municipal au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la régie de développement de la Pointe-à-John a donné son aval pour l'utilisation de ce surplus affecté au quai;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité utilise un montant de 54 000, \$ du surplus accumulé affecté au quai dans au budget municipal au 31 décembre 2016 pour les travaux de dragage d'entretien du chenal à la marina des Bergeronnes,

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au demandeur.

16-12-2292 Dénéigement des conteneurs à déchet au Lac Gobeil – adjudication de contrat pour la saison 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler le contrat le déneigement des conteneurs à déchets au Lac Gobeil avec M. Alain Gosselin, résident du Lac Gobeil au même tarif de l'année précédente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'attribuer le contrat de services de M. Alain Gosselin au montant forfaitaire de 400, \$,

QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

16-12-2293 Demande de dérogation mineure (2016-004) du 45, chemin-du-Lac-Gobeil, visant à régulariser l'empiètement du bâtiment principal (chalet) dans la bande de protection riveraine du Lac-Gobeil de 1.5 mètres qui est fixée à 10 mètres dans la réglementation d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par le notaire qui a rédigé l'acte de vente des nouveaux acquéreurs de la propriété du 45, chemin-du-Lac-Gobeil;

CONSIDÉRANT le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable du fait que cette dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins et ne causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QU'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été publié au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et qu'aucune objection n'est soulevée lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure demandée en vue de régulariser l'empiètement du bâtiment principal (chalet) dans la bande de protection

riveraine du lac Gobeil de 1.5 mètres qui est fixée à 10 mètres dans la réglementation d'urbanisme.

16-12-2294 Demande de dérogation mineure (2016-006) du Magasin Général GLR inc. 121, rue Principale, visant à régulariser l'implantation des pompes – recommandation du CCU

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Yanick Tremblay, au nom de son entreprise le Magasin général GLR inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment existant (magasin) qui est devenu dérogatoire suite à l'ajout de l'usage « station-service » à sa vocation, que la marge de recul avant doit être de 9,00 mètres tandis qu'elle se trouve présentement à 2,61 mètres, que l'implantation des pompes doit être effectuée à 6,00 mètres de la ligne avant du terrain alors qu'elles ont été implantées à 5,70 mètres, tel que prévu au règlement de zonage numéro 2010-050;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable du fait que cette dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins et ne causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QU'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été publié au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et qu'aucune objection n'est soulevée lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure demandée en vue de régulariser l'implantation d'un bâtiment existant (magasin) qui est devenu dérogatoire suite à l'ajout de l'usage « station-service ».

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à l'entreprise demanderesse

16-12-2295 Demande auprès de la CPTAQ de l'inclusion en zone agricole permanente du Québec, les lots 4 794 024, 4 343 457, 4 343 278, 4 343 772 situés dans le rang St-Joseph – approbation de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE M. Bobby Laurencelle, domicilié au 21, rue Arnaud, Les Escoumins, sollicite auprès de la CPTAQ une demande d'inclusion en zone agricole permanente du Québec, les lots 4 343 457, 4 794 024, 4 343 278 et 4 343 772 d'une superficie d'environ 140,43 hectares situés dans le rang St-Joseph sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés sont déjà inclus dans une zone agricole, soit la zone 12 A;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est producteur de bleuets sauvage sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil appuie la demande de M. Bobby Laurencelle auprès de la CPTAQ afin d'inclure en zone agricole permanente du Québec, les lots 4 343 457, 4 794 024, 4 343 278 et 4 343 772 d'une superficie d'environ 140,43 hectares.

16-12-2296 Projet de modernisation, d'agrandissement et d'amélioration énergétique des installations de l'aréna des Escoumins – appui municipal à la municipalité des Escoumins pour la présentation du projet dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins désire présenter un projet de modernisation, d'agrandissement et d'amélioration énergétique des installations de son aréna dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) et qu'elle demande l'appui de la municipalité pour son projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes ne peut offrir un service de patinoire intérieure à sa population;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes et adultes des Bergeronnes fréquentent l'aréna des Escoumins pour la pratique du hockey, des cours de patinage artistique ou autres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge essentielle la pratique de l'activité physique et sportive pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna des Escoumins nécessite des travaux importants de réparation et de mise aux normes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes donne son appui à la municipalité des Escoumins pour la présentation de son projet de modernisation, d'agrandissement et d'amélioration énergétique des installations de son aréna dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC).

16-12-2297 Comité Fjord du Saguenay/Patrimoine mondial – appui municipal à l'inscription du fjord du Saguenay à la liste indicative du Patrimoine mondial au Canada

CONSIDÉRANT QU'un rêve datant de 2004 et relancé par l'étude scientifique de faisabilité réalisée en 2009 par M. Jules Dufour, professeur émérite de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui conclut au potentiel du fjord du Saguenay et à sa valeur universelle comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO en terme notamment d'authenticité et d'intégrité;

CONSIDÉRANT QUE d'autres arguments viennent appuyer le caractère exceptionnel du fjord dont :

- son patrimoine historique témoignant des premiers contacts entre l'Europe et l'Amérique et un lieu d'occupation datant de près de 8 000 ans;
- présence du parc national du Fjord-du-Saguenay et du parc marin Saguenay-Saint-Laurent et la concertation des gouvernements fédéral et provincial de la gestion de ce territoire;
- sa qualité comme milieu de recherche scientifique et d'observation des mammifères marins;
- sa caractéristique d'être le plus long fjord au monde à une aussi basse latitude;

CONSIDÉRANT les bénéfices sur l'économie touristique qu'apporte l'identification à un site de l'UNESCO en matière d'attractivité qui va bien au-delà du périmètre inscrit;

CONSIDÉRANT QUE le comité « Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial » créé en 2010 qui a pour mission de rassembler la population et les différents intervenants autour du projet, notamment en sollicitant leur appui à la démarche de reconnaissance du fjord du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le comité de promotion réunit sous un même objectif des représentants (19) des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de Charlevoix et des Communautés innues (MRC, ATR, SEPAQ, Promotion Saguenay);

CONSIDÉRANT QUE le comité détient l'appui de l'Assemblée nationale du Québec et des Premières Nations innues des régions concernées;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la reconnaissance du site par l'UNESCO, le gouvernement canadien doit d'abord inscrire le fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'APPUYER le comité de promotion « Fjord du Saguenay/Patrimoine mondial » dans sa démarche visant l'inscription du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne par le gouvernement canadien ceci en vue d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Correspondance et informations :

16-12-2298 CPE la Giroflée – demande d'autorisation de passage en traîneau à chiens du 46, Principale jusqu'au CPE pour activité avec le Père Noël

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le passage en traîneau à chiens dans les rues municipales pour la tenue de l'activité avec le Père Noël le 20 décembre prochain en après-midi,

QUE les organisateurs demandent l'autorisation du ministère des Transport pour la portion du trajet de la rue Principale qui est sous la juridiction du ministère.

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

16-12-2299 Festival de la baleine bleue – demande d'utilisation des services municipaux pour la course de motoneiges qui se tiendra en mars 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la demande du comité du Festival de la Baleine bleue pour l'utilisation des services municipaux suivants pour l'activité-bénéfice de courses de motoneige qui aura lieu en mars 2017 :

- piste d'aviation,
- collaboration des pompiers pour assurer la sécurité pendant l'activité,
- radio de la municipalité et des pompiers,
- salle de quilles pour la soirée de clôture,
- 50% des profits nets de bar (revenus et dépenses).

16-12-2300 CRCCN (Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord) – renouvellement adhésion 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de renouveler les frais d'adhésion au CRCCN pour 2017.

16-12-2301 Télévision régionale Haute-Cote-Nord – offre de présentation des vœux des Fêtes de la municipalité à la population

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte l'offre de présentation des vœux des Fêtes de la municipalité à la population pour un montant de 60, \$.

VARIA :

16-12-2302 Journal Haute-Côte-Nord – offre de présentation des vœux des Fêtes de la municipalité à la population

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte l'offre de présentation des vœux des Fêtes de la municipalité à la population pour un montant de 235, \$.

16-12-2303 Utilisation du fonds de roulement pour le projet d'aménagement du 2^e étage de la caserne en bureau, de l'implantation d'un système de réseautage à l'édifice municipal, au Centre Archéo Topo et au kiosque d'information touristique et de la TECQ pour le pont du Bassin

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut, par résolution, emprunter à son fonds de roulement les derniers dont elle a besoin pour des dépenses d'immobilisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement de la municipalité pour échelonner sur plusieurs années, les dépenses encourues pour le projet d'aménagement du 2^e étage de la caserne en bureau, de l'implantation d'un système de réseautage à l'édifice municipal, au Centre Archéo Topo et au kiosque d'information touristique et de la TECQ pour le pont du Bassin.

Période de questions :

Aucune assistance

16-12-2304 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h10.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.